ASSURANCE GROUPES OLYMPE II



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Groupes Olympe II » n°8780)



VOS GARANTIES

- ☐ BRONZE
- ☐ ARGENT
- □ OR
- ☐ PLATINE
- ☐ Option PROTECTION SANITAIRE / 20



VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE?

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER?

ASSUREVER

Service Gestion Clients TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX Tél.: +33 1 73 03 41 01

Mail: gestion@assurever.com



QUI CONTACTER? 24h/24 - 7j/7

MUTUAIDE Assistance Tél.: +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : 8780



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre conseiller voyages et bénéficiez des avantages de « https://monespace.assurever.com »

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic!

Accès directement disponible en flashant le logo ci-contre.



PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne				
	ANNULATION DE VO	/AGE			
Annulation de voyage	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement				Augung Granati
 → Franchise Accident corporel grave, décès, maladie grave (y compris rechutes ou aggravations) de l'assuré, d'un membre de sa famille ou de toute personne vivant habituellement avec lui 	 30 € / personne sauf stipulation contraire* Dommages graves et/ou vol dans les locaux privés ou professionnels Complications de grossesse et leurs suites Annulation d'un accompagnant (maximum 4) 	•		•	Aucune franchise
Licenciement économique Décès des oncles, tantes, neveux et nièces	Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré				
 Convocation en tant que témoin ou juré d'assise, pour une adoption d'enfant ou à un examen de rattrapage Mutation professionnelle* Vol des papiers d'identité* 	Dommages graves au véhicule 48h avant le départ Contre-indication de vaccination Suppression et modification des congés payés*			*Franchise de 20% avec un minimum de 30 €/pers.	Aucune franchise
Annulation pour toutes causes justifiées	Aucune franchise				•
	BAGAGES				
Vol, perte, destruction des bagages	• 800 € / personne	_		•	
Vol, perte, destruction des bagages	• 3 000 € / personne				•
Objets de valeur → Franchise Dépenses justifiées de 1 ^{ère} nécessité	 50 % du capital assuré 30 € / personne sauf Platine (aucune) 150 € / personne 	•			
Bris accidentel du matériel de ski personnel	• 150 € / personne				
22 30 6000000	ASSISTANCE RAPATRII	EMENT			
Transport / Rapatriement	Frais réels				
 Présence d'un proche si hospitalisation > 7 jours Prolongation de séjour Retour des membres de la famille cause décès Retour anticipé Rapatriement du corps en cas de décès Prise en charge des frais de cercueil Avance de caution pénale à l'étranger Frais de recherche et secours 	 Billet aller-retour 100 € / nuit (10 nuits maximum) Billet retour Billet retour Frais réels 1 200 € / personne 8 000 € / personne 800 € / personne 				
Avance de caution pénale à l'étranger Frais de recherche et secours	• 15 000 € / personne • 1 500 € / personne				•
 Frais médicaux à l'étranger Monde entier Frais complémentaires en France Soins dentaires d'urgence Franchise frais médicaux 	• 30 000 € / personne • 500 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne		•	•	
 Frais médicaux à l'étranger USA, Canada, Asie, Australie Reste du monde Frais complémentaires en France Soins dentaires d'urgence 	• 150 000 € / personne • 30 000 € / personne • 1 000 € / personne • 160 € / personne				•
	INTERRUPTION DE VO	YAGE			
Suite à un rapatriement médical ou à un retour prématuré	 Prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 8 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. 			•	
	RETOUR IMPOSSIB	LE			
Frais de prolongation de séjour	• 60 € / nuit / personne (maximum 5 nuits / 6 jours)				
	RESPONSABILITE CIVILE A L	'ETRANGER			
Dommages corporels et matériels	• 500 000 € maximum / personne				
	GARANTIE DES PR	IX			
Prise en charge de la hausse du prix du voyage	 8% voyage avec un maxi de 150 € / pers et 5 000 € / évèn (seuil de 20€ /pers) 				•
	PROTECTION SANITA	AIRE			
Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température	8 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise de 10% ou 20% avec un minimum de 30 € / personne selon option choisie			0	0
Rapatriement en cas d'épidémie ou pandémie Frais médicaux en cas d'épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	Frais réels 30 000 € / personne / Extension Platine USA, Canada, Asie, Australie 150 000 € / personne (franchise de 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits)		0	0	0
	nibles sur simple demande à votre agent de voyage			■ Inc	lus O En option



TSA 72218 18039 BOURGES CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com

